

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 FEVRIER 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 février 2019 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – MAURY – PASTOR – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : Mme BROUSSE.

Absents : MM. SANCHEZ – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### **- LEASING VEHICULE ELECTRIQUE KANGOO.**

M. le maire propose à ses collègues, vu l'état de vétusté du kangoo actuellement utilisé par les services techniques, de le remplacer par un véhicule électrique.

Il fait part de la proposition de DIAC LOCATION, pour un contrat « leasing » d'un montant mensuel de 330.17 € H.T. sur une durée de 60 mois (location batterie et installation de prise électrique au bâtiment des services techniques comprises).

Accord unanime du conseil municipal.

L'ancien véhicule sera revendu au garage Pont Rouge.

#### **- DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.**

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par la Préfecture pour la mise en place de la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de la légalité.

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire pour signer ladite convention.

#### **- DEVIS CAMPING.**

M. le maire fait part à ses collègues que dans le cadre de la politique d'entretien des installations du camping « Le Moulin de Sainte Anne », les gérants proposent le remplacement des menuiseries de 11 HLL.

M. le maire rappelle à ses collègues que ces bâtiments ont plus de 18 ans.

Le devis proposé s'élève à 12 075 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

Ces travaux seront inscrits sur le budget 2019.

#### **- DOSSIER DEPARTEMENT ACCESSIBILITE.**

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par les services du conseil départemental pour une autorisation d'accès du cheminement accessibilité réalisé dans le parc du château, au droit du portail bois existant.

L'aménagement de cet accès nécessite la modification du trottoir, au droit du passage.

Cet accès ne modifiera en rien les usages du secteur.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **- PROPOSITION ARCHITECTE : REQUALIFICATION PARVIS HOTEL DE VILLE.**

M. le maire propose à ses collègues de confier une mission de maîtrise d'œuvre à M. Raymond PAULY, en vue de l'étude de la requalification de l'espace public, dans le cadre de la construction de la Nouvelle Mairie.

Cette proposition est motivée par un souci de cohérence architecturale et environnementale du bâtiment et des matériaux de l'espace public.

Cette mission est estimée à 3 900 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

**- DENOMINATION NOM DE RUE, LOTISSEMENT « L'OREE DU VILLAGE ».**

Suite à la commercialisation du nouveau lotissement « L'Orée du Village », M. le maire propose que la voie de desserte unique soit dénommée, allée des Agals.

Accord unanime du conseil municipal.

Les adresses des lots seront définies par les services administratifs et communiquées aux différentes administrations.

A ce sujet, M. le maire propose à ses collègues l'adresse de la nouvelle mairie qui pourrait être 92 avenue du Minervois et de l'agence postale 1 rue du Cèdre.

Accord unanime du conseil municipal.

**- DEMANDE SUBVENTION AGGLO « CŒUR DU VILLAGE ».**

M. le maire propose à ses collègues de solliciter l'Agglo pour une subvention au titre « aménagement cœur du village ».

Le projet concerné serait la requalification du parvis de la nouvelle mairie.

Selon les règles de l'Agglo, le montant de cette subvention est de 10 000 €.

Le devis établi est estimé à 122 490 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

**- CONVENTION O.N.F.**

M. le maire informe ses collègues que les services de l'O.N.F. se proposent de lancer une consultation pour la vente du bois situé sur l'emprise du futur parc photovoltaïque situé sur les terrains communaux au lieu-dit « La Verdure ».

La maîtrise d'œuvre pour cette mission est de 10 % du montant du prix réglé par l'entreprise pour le bois enlevé.

Accord unanime du conseil municipal.

**- ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE S.Y.A.D.E.N.**

M. le maire informe ses collègues que le SYADEN propose une adhésion à un groupement d'achat d'électricité pour les compteurs inférieurs à 36 kVa.

Cette consultation sera passée pour une fourniture en électricité en 2020 et 2021.

Ce groupement permettra d'obtenir un coût en kVa inférieur à celui du marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'adhérer à ce groupement et mandate le maire à suivre ce dossier.

**- COMPTE RENDU ADJOINTS.**

- M. BENOIT informe ses collègues :
  - Attribution par le Souvenir Français d'une subvention de 1 600 € pour le déplacement et la restauration du Monument aux Morts,
  - Les travaux de la seize débiteront à partir du mercredi 19 février 2019,
  - Proposition d'une réunion avec les dirigeants du foot.
- Mme POUSSE informe de la parution du bulletin municipal avant la fin du mois.
- M. GREFFIER fait le point sur l'état du contentieux suite aux dégâts au moulin de Saint Anne et de la relance des services de la gendarmerie.
- Mme MARCAILLOU propose que la commune prenne contact avec les services des archives départementales, dans le cadre du transfert des documents lors du déménagement à la nouvelle mairie qui est prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.



Le Maire,

  
Alain MARTY